

ÉDITO

Faire vivre la démocratie syndicale en temps de crise

À l'heure où nous écrivons, et face aux incertitudes de l'évolution de la pandémie, nous préparons l'assemblée générale statutaire qui renouvellera les instances de notre union fédérale des retraité-e-s.

Dans cette période complexe, le choix fait au début du XXI^e siècle de maintenir le lien avec les salarié-e-s de nos champs professionnels nous donne, encore et toujours, l'occasion de réfléchir et de débattre des enjeux politiques et sociaux d'aujourd'hui et de demain. Notre connaissance des réalités professionnelles et syndicales, acquise au cours d'un demi-siècle ou plus de pratique syndicale, peut ainsi être partagée avec les militant-e-s et contribuer à l'élaboration de revendications porteuses d'avenir pour toutes les générations.

Comme le dit l'historien Patrick Boucheron dans l'interview donné à la Cfdt *, « L'histoire est l'art de se souvenir de ce dont les hommes et les femmes, en société, se montrent capables. (...) Ce qui fait la réponse sociale à une crise, c'est donc moins l'ampleur de l'évènement lui-même que la capacité collective à formuler un projet politique pour sortir de la crise. »

C'est précisément ce qui fut fait au sortir de la Deuxième Guerre, avec la mise en place de la Sécurité sociale.

Alors que le « Laroque ** de l'autonomie » a été annoncé, souhaitons qu'il se tienne effectivement en 2021 et que ses conclusions soient prises en compte.

Odile NAVE

* <https://huit.re/4TgfqrzG>

** Pierre Laroque, artisan de la création de la Sécurité sociale.



En descendant de Bolivar... à Belleville (10 septembre 2020).

- II-III Vie syndicale**
Conseil de l'UCR
et assemblée générale
de l'UFR.
Conseil de l'UFR (14-15 octobre).
- IV Échos des sections**
Rentrée syndicale et hommage
à Samuel Paty en Essonne.
- V Initiatives**
L'agriculture biologique
à la ferme de l'Abbaye
Notre-Dame-des-Dombes.
- VI-VII Dossier : Retraité-e
en temps de Covid**
Enquêtes épidémiologiques
au temps de la Covid.
Faire vivre la démocratie
syndicale.
- VIII Vos droits**
Démarchage téléphonique
abusif et appels frauduleux.

CONSEIL DE L'UCR ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UFR

Le deuxième conseil de l'année 2020, après le premier tenu en visioconférence en juin, s'est réuni à Fontenay-sous-Bois. Les participant-e-s espéraient encore que toutes les réunions et formations pourraient se tenir d'ici fin 2020. Par ailleurs, l'AG de l'Union fédérale des retraité-e-s est programmée en mars prochain.

CONSEIL DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉS (UCR)

Le conseil de l'UCR s'est tenu du 6 au 8 octobre 2020. Les dossiers principaux de la rentrée pour les retraités étaient et restent le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), la cinquième branche de la Sécurité sociale et la perspective de la loi « Grand âge et autonomie ». Des articles dans les deux derniers *Fil bleu*, et des dossiers dans les numéros de *Retraité militant* font le point sur les enjeux et les positions de la CFDT. Dans son intervention, Jocelyne Cabanal, secrétaire nationale en charge du dossier sur la protection sociale, a rappelé que la CFDT aurait préféré que la dette Covid-19 soit reprise par l'État. Elle continuera à le revendiquer, car sinon la dette pèsera sur la création effective de la branche autonomie dont le dossier est censé être bouclé d'ici la fin 2021.

Au nom de l'Union fédérale des retraités (UFR), je l'ai interrogée sur les enjeux de la généralisation de la 5G : « La 5G est certainement un progrès technologique, mais est-ce un progrès social ? Quelles revendications exprimons-nous pour que ce soit une amélioration de la qualité de vie pour tous ? Ces questions concernent l'ensemble de notre confédération, car il n'y a pas que des retraités qui soient exclus de la société numérique qui se met en place sans les citoyens. »

« La CFDT, a-t-elle répondu, travaille sur un bouclier territorial de service public, en s'interrogeant sur la capacité des maisons de service public de répondre aux questions des usagers. Une enquête flash auprès de

professionnels de l'accueil au public devrait permettre des revendications en engageant un travail interfédéral sur la profession d'accueil. »

Faire redémarrer l'organisation après le confinement à l'heure de la sortie par étape du reconfinement et faire vivre la solidarité, tels sont les enjeux pour la CFDT.

Odile NAVE

ENFIN UNE AG DE L'UFR

L'AG de l'UFR aura lieu les 16 et 17 mars 2021 à Bolivar. Pour la première fois depuis sa création en 2016, un rapport d'activité et un rapport d'orientation y seront présentés. Les délégués, mandatés par les sections syndicales des retraités (SSR), pourront s'exprimer et devront se prononcer. Des débats seront donc préalablement organisés dans les SSR pour définir ce que nous attendons de notre UFR. Ces débats ne manqueront pas de susciter, parmi nos plus jeunes adhérents, l'envie de participer deux fois par an aux travaux du futur conseil syndical. Qu'ils, qu'elles soient candidat-e-s !

Nous avons pu le constater au cours de ce mandat qui se termine, les débats au sein du conseil ont enrichi notre réflexion et nous ont permis de repartir dans nos sections avec l'envie encore plus forte de les faire fonctionner. Certes, ces débats n'ont pas toujours été apaisés. Ils furent même vifs parfois. Bref, ils furent la vitrine de la démocratie syndicale en action.

Le bureau sera renouvelé puisque deux piliers passent le relais : Odile Nave et Yves Rivière. Nous ne manquerons pas de saluer leur investissement durant ces quatre années et auparavant. Si nous accueillons de dynamiques conseillers, nouveaux ou déjà anciens, le travail du bureau n'en sera que facilité.

Dès aujourd'hui (on peut toutefois laisser passer les fêtes de fin d'année), dans vos SSR, contactez les adhérents susceptibles de s'investir, que ce soit au niveau local ou au niveau national !

Jean GULLAUD



Jocelyne Cabanal entre Dominique Fabre, secrétaire générale de l'UCR et Yves Vérollet, secrétaire national de la CFDT Retraités.

CONSEIL DE L'UFR (MERCREDI 14 OCTOBRE APRÈS-MIDI ET JEUDI 15 OCTOBRE MATIN)

Utilisant le créneau des dates laissées libres par le report de l'assemblée générale, le conseil de l'Union fédérale des retraité-e-s (UFR) s'est tenu à distance, sur deux demi-journées au lieu de quatre, au moyen du logiciel Zoom, du fait de la Covid-19.



La réunion a débuté par un tour de table des régions présentes. Les conseillers ont fait part de leurs difficultés et des adaptations de leur fonctionnement lors du premier confinement. Il y a eu peu de réunions en présentiel – ou alors en effectifs réduits –, mais des visios Zoom, des lettres électroniques, des appels téléphoniques ; des sorties ont été annulées, des AG reportées (tout comme des congrès des Sgen académiques).

Un échange a été consacré au suivi des conventions entre sections syndicales de retraités (SSR), unions territoriales des retraités (UTR) et Sgen. C'est en bonne voie, mais quelques difficultés de mise en place persistent ici et là.

Nous avons ensuite accueilli Vincent Bernaud, le trésorier de la Fédération Sgen. Il a commenté le report d'un an du congrès du Sgen-CFDT en raison de la pandémie, rappelant les temps forts prévus à minima, avec différentes hypothèses selon la situation sanitaire. Une conséquence directe du report pour l'UFR concerne la nouvelle gestion des abonnements à la presse fédérale Retraités, qui doit impliquer à l'avenir les SSR et les UTR en lieu et place des Sgen. Autre sujet abordé : la préparation de l'AG de l'UFR. La convocation est du ressort du conseil fédéral, les modalités pratiques ont été évoquées et les syndicats y seront sensibilisés.

Le jeudi, Yves Vérollet, secrétaire national de la CFDT Retraités, nous a rejoints pour évoquer la protection

sociale, et plus particulièrement la création de la cinquième branche (autonomie) prenant en charge le « risque de perte d'autonomie », votée cet été (loi n° 2020-992) et dont la gestion a été confiée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Après une présentation fort intéressante de l'historique (depuis la loi de 1997 instituant la « prestation spécifique dépendance » jusqu'à l'actualité, avec la création de cette cinquième branche, en passant par de nombreux rapports jusqu'au dernier, celui de Vachey), les interrogations et les propositions quant au financement de cette branche ont été au centre des débats. Pour concrétiser le contenu et le financement, pour l'instant insuffisant, il est impératif que la loi sur l'autonomie, annoncée depuis quelques années et toujours attendue, soit présentée le plus rapidement possible. Elle devra, entre autres, permettre une meilleure prise en charge en diminuant le reste à charge des familles. Le risque ne représente que 30 milliards d'euros, à comparer aux 700 milliards de toute la protection sociale. Les propositions de la CFDT ont été évoquées. Mais, tant que la « tuyauterie » du financement n'aura pas retrouvé plus de clarté, il ne sera pas question pour la CFDT d'accepter toute augmentation de CSG visant les retraités.

Pour clore ce conseil, les préparatifs de l'AG (voir p. 11) ont été évoqués. Une fois l'AG officiellement convoquée par le Conseil fédéral du Sgen, les modalités de participation à l'AG seront envoyées, en gardant l'hypothèse de se réunir en présentiel.

Il n'y a plus qu'une seule date dans le calendrier : le 15 février. Les rapports, activité et orientation, qui ont été discutés pour leur finalisation, doivent être envoyés avant cette date à tous les adhérents. C'est aussi à cette date que les candidatures présentées par les SSR devront être enregistrées. Nous espérons des débats constructifs et dynamisants pour notre UFR lors des AG préparatoires des SSR.

Bernard MASSABIEAUX

RENTÉE SYNDICALE ET HOMMAGE À SAMUEL PATY EN ESSONNE

Malgré les incertitudes du moment, les sections syndicales de retraité-e-s se sont remises au travail dès la rentrée scolaire.



les meilleurs, utiles à une société technologique rentabiliste. Elle laisse les autres dans la frustration et le mépris. (...) L'institution visant prioritairement le rentable dévalue l'humain, le social, la personne. Les valeurs républicaines de Liberté, Égalité et Fraternité niées au nom du réalisme sont désacralisées.» Alain.

Adosser la réflexion à l'émotion «L'émotion a sa place dans la vie des sociétés comme dans celle de ses citoyens. Loin des monstres froids des dogmatiques, elle est un des puissants, mais délicats ressorts de nos actions. Le monde de l'enseignement et de la recherche manquerait toutefois à sa mission si elle n'adosait pas immédiatement la réflexion à l'émotion, d'opposer la recherche des causes profondes et durables à l'horreur et au rejet qu'inspire le bras armé d'une mouvance difficile à cerner, à la seule indignation, et la valorisation de l'action persévérante à bas bruit contre cette même persévérance perfide de l'islamisme radical.» Guy

Donner la parole aux acteurs de l'enseignement, adhérents retraités, tel a été le choix du comité de rédaction du 21 octobre qui a envoyé un courriel à tous les anciens du Sgen et de la Fep-CFDT. Voici des extraits des textes envoyés par des adhérents de la section syndicale des retraités (SSR) 91, intégralement publiés dans le journal *Essonne Retraités-CFDT* de décembre.

L'horreur et la sidération «Je suis partie à la retraite il y a douze ans. Une éternité au rythme de notre société. Voltaire m'a très souvent servi d'enseigne et de paravent commode pour aborder les sujets de l'esprit critique et de la liberté d'expression, sans difficulté majeure. Une élève, croisée quelques années plus tard, au hasard des rencontres dans les allées du centre commercial d'Évry, m'a dit combien la phrase qui me servait souvent d'introduction – "Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai pour que vous puissiez le dire" – l'avait marquée et accompagnée. Mais, dans le même temps, mon amie prof d'histoire-géographie me confiait que les programmes les amenaient à se confronter beaucoup plus directement à des contestations, et quelques micro-événements, au fil du temps, m'ont fait prendre conscience des courants souterrains qui travaillaient les élèves dans et à côté de la classe, courants dont j'avais une conscience très lacunaire.» Michèle

Les valeurs républicaines désacralisées «Il y a dix ans, je décrivais pourquoi nos valeurs sont inopérantes. Notre institution a abandonné la formation de citoyens libres et critiques. Elle sélectionne par la pression d'un programme

Faire une pause pour réfléchir, un défi à relever «Notre système éducatif a en grande partie échoué dans sa mission d'éducation et de formation à l'esprit critique, à la tolérance et au respect de l'autre et on s'attaque à un des enseignants qui essayaient de remplir cette mission comme j'ai essayé de le faire tout au long de ma carrière avec d'autres, en particulier du Sgen-CFDT. (...) Quand, où et comment pouvons-nous faire une pause pour réfléchir, méditer et imaginer l'amorce, même timide, de recherches de solutions et de réparations qui fassent un peu progresser notre société et la délivrent peu à peu des monstruosité qui l'habitent? (...) nous ne sommes pas tout à fait démunis puisque les militantes et militants que nous sommes ont de nombreuses expériences réussies et convaincantes à leur actif concernant l'apprentissage de la liberté d'expression et de pensée. Il faut les faire revivre, car cela manque cruellement.» Anne-Marie

Odile Nave

(SSR de l'Essonne, comité de rédaction d'*Essonne Retraités-CFDT*)

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE À LA FERME DE L'ABBAYE NOTRE-DAME-DES-DOBES

La visite organisée par la section syndicale des retraité-e-s du Rhône, le 8 octobre 2020, a répondu aux attentes de la dizaine de participant-e-s.

Un siècle et demi après la fondation de l'abbaye par les moines cisterciens trappistes dans la Dombes, à une quarantaine de kilomètres de Lyon, la Communauté du chemin neuf, communauté catholique à vocation œcuménique, qui a pris le relais en 2001, a entrepris une conversion biologique. D'octobre 2017 à 2019, elle a adapté le système de culture à la charte du label AB sur 220 hectares de prairies et terres arables, sans compter deux étangs un peu entourés de bois.

UNE ACTIVITÉ CENTRÉE SUR L'ÉLEVAGE BOVIN

Grâce à un financement public, européen et régional, elle a pu investir dans du matériel de travail du sol, ce qui lui a permis d'améliorer ses performances économiques et environnementales par l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires.

L'alimentation pour le bétail est produite sur place. Les cent vaches montbéliardes, dont soixante vaches laitières, pâturent sur les prés du domaine. Le foin est coupé et stocké pour l'hiver. Le méteil (mélange de blé, seigle, épeautre, avoine, et de légumineuses comme le pois, la vesce, la féverole) est cultivé sur place. L'administration d'antibiotiques est admise deux fois par an, mais la ferme utilise beaucoup l'homéopathie et la phytothérapie auxquelles ses membres ont été formés par des stages de l'association Zone verte fondée par un vétérinaire retraité. Veaux et génisses naissent et sont engraisés à la ferme. Toutes les six semaines environ, deux bêtes sont envoyées à l'abattoir agréé de Bourg-en-Bresse. La viande est commercialisée ensuite par la ferme.

La ferme est membre de l'association coopérative Biolait, qui gère un tiers de la production de lait bio en France. Celle-ci encourage les agriculteurs bio en difficulté, car éloignés des circuits de ramassage du lait bio, et accompagne leur conversion bio durant les deux premières années. Cette aide est financée par un prélèvement sur le prix de vente du lait des adhérents. 30 % de la production est vendue à la coopérative Biolait, 60 à 70 % du lait est transformé sur place à la ferme en fromages, faisselle, créations fromagères... vendus à la boutique de l'Abbaye.



Parmi les membres de la Communauté, on compte un agriculteur diplômé venu de Lettonie où il exploitait déjà une ferme bio, deux ingénieurs agronomes dont l'une gère la comptabilité, et une personne ayant appris le métier sur l'exploitation. Ils ont été formés et suivent chaque année des stages organisés par la Chambre d'agriculture. Un ou deux stagiaires des écoles supérieures (agronomie, vétérinaire) sont accueillis en été. La fromagerie emploie trois personnes et un apprenti. Un employé en CDI a été embauché via l'association Agri-emploi, qui développe la formule de l'emploi agricole partagé entre plusieurs exploitants.

Enfin, à l'entrée de l'abbaye, un immense verger de mille pommiers, exclusivement bio, fournit vingt variétés, proposées aux acheteurs qui peuvent les cueillir sur l'arbre dès la fin de l'été. Jus, compote, confiture, pâte de fruits sont vendus à la boutique. Tout comme la « Musculine », un reconstituant énergétique, spécialité des moines trappistes depuis 150 ans.

La ferme, déficitaire jusqu'en 2017, a aujourd'hui un budget équilibré. La baisse de la production par vache, environ 17 litres de lait par jour, contre 22 à 25 avant, est compensée par la hausse du prix du lait bio acheté à l'agriculteur 45 centimes le litre (contre 33 centimes pour le non-bio), ainsi que par les économies réalisées en supprimant certains achats (produits phytosanitaires, engrais, tourteaux de soja).

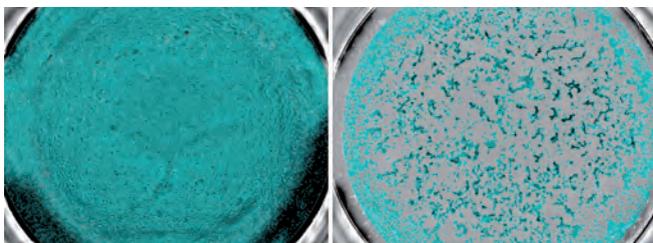
Sabine DE LAGARDE et Josette MICHEL-VILLAZ

Pour en savoir plus :
<https://huit.re/SPnDcB4W>

ENQUÊTES ÉPIDÉMIOLOGIQUES AU TEMPS DE LA COVID

Trois adhérent-e-s, volontaires, répondent à des enquêtes épidémiologiques nationales qui participent au projet Sapis-Sero.

Le projet Sapis-Sero est le volet biologique du projet Sapis, une grande enquête pilotée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) sur la Covid-19 qui s'appuie sur les grandes cohortes épidémiologiques Constances, E3-E4N, NutriNet-Santé et Elfe-Epipage2, dont le but est de déterminer le taux de personnes contaminées ¹.



À gauche : des cellules non infectées par le virus Sars-CoV-2, preuve que l'échantillon de sang contenait des anticorps neutralisants capables d'empêcher le virus d'entrer dans les cellules.

À droite : de nombreuses cellules ont été détruites, preuve de l'absence d'anticorps neutralisants contre le virus.

© Unité des virus émergents (Inserm – Aix Marseille Université – IRD)

Jacques Devoddere. Depuis plus d'une dizaine d'années, je participe à l'étude Nutrinet-Santé ². Cette étude française sur l'impact de la nutrition sur l'état de santé prend également en compte les facteurs génétiques, biologiques et environnementaux susceptibles d'influencer les résultats. Elle concerne plus de 160 000 personnes et s'étale sur un grand nombre d'années (elle a été lancée le 11 mai 2009).

Dans ce cadre, j'ai été sollicité début mai 2020 pour participer à l'étude Sapis-Sero en faisant un autoprélèvement permettant de déterminer si j'avais été en contact avec le virus de la Covid-19. Divers contretemps, dont le manque de tests, le départ en vacances, ont reporté cet autoprélèvement à début août et j'ai eu les résultats (négatifs) fin septembre. Petite explication : «Les tests sérologiques peuvent permettre de répondre à la question "suis-je ou ai-je été malade de la Covid-19?" en détectant la présence d'anticorps. En revanche, ils ne permettent pas de répondre aux questions "suis-je contagieux?", ou "suis-je protégé contre la Covid-19?"», insiste la Haute Autorité de santé. On sait que ce type de test n'est utilisable que 14 jours

après les premiers symptômes et il semblerait qu'il ne permette pas de déterminer si on a été infecté au-delà d'un certain délai (en moyenne 40 jours).

Odile Nave. Depuis une trentaine d'années, comme près de 100 000 autres femmes de la MGEN, je réponds à rythme régulier aux questionnaires de l'étude E3n ³ créée en 1990 pour mieux comprendre l'impact sur la santé de l'alimentation, du mode de vie, des traitements et de l'environnement. Comme Jacques, j'ai envoyé un échantillon de sang sur buvard pour test sérologique début juillet. Le laboratoire des virus émergents (Inserm/université d'Aix-Marseille/IRD) est chargé de l'analyse. Testée négative par la technique Elisa, l'échantillon n'a pas fait l'objet d'un test «de séroneutralisation» dans un laboratoire de haute sécurité, test qui permet de savoir si un échantillon contient des anticorps capables de se fixer au virus et de l'empêcher d'infecter les cellules.

Bernadette Peignat Nous sommes 135 000 personnes à avoir été aléatoirement choisies par l'Insee pour participer à l'étude nationale EpiCov ⁴ par courrier, d'abord début mai puis en novembre 2020. Cette enquête sur «l'état de santé et les conditions de vie de la population en lien avec l'épidémie actuelle de coronavirus (Covid-19)» s'est déroulée par mail via l'Inserm. Après avoir donné mon accord de participation, j'ai répondu à deux reprises à un questionnaire assez long et pointu, sécurisé par identifiant et mot de passe (avec rappel aux droits à la protection des données, Cnil). J'ai eu accès aux résultats de la première enquête par lien sur le site de l'Inserm, puis on m'a proposé de m'envoyer un kit pour un test sérologique, ce que j'ai fait récemment (à l'heure où j'écris, j'attends toujours les résultats).

Les premiers résultats de l'enquête ont été publiés le 9 octobre 2020, avant le reconfinement.

¹ <https://huit.re/OWsY840B>

² <https://etude-nutrinet-sante.fr/>

³ <https://www.e3n.fr/e3n-en-bref>

⁴ <https://www.epicov.fr/>

FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE SYNDICALE

Pendant le confinement, l'action syndicale continue, du sud au nord, comme de l'est à l'ouest.

Dans le Doubs comme ailleurs, action – ou simplement vie syndicale – et confinement sont un peu contradictoires. Mais c'est possible! Le conseil syndical de l'UTR s'est réuni en visioconférence et ses membres ont échangé des courriels.

Nous avons également pu rencontrer le directeur de cabinet du préfet du Doubs en audioconférence au sujet de l'accès des usagers aux services quand ils ne sont pas connectés. «Ils peuvent utiliser les services des maisons France Services en train de se mettre en place», a résumé le directeur de cabinet. Oui, mais elles ne sont pas toujours très proches du citoyen. La fracture numérique a encore de mauvais jours devant elle!

Nous avons transformé une journée de réflexion sur la mobilité (quelles alternatives à la voiture individuelle?) en plusieurs visioconférences. Cela marche bien pour les connectés qui maîtrisent suffisamment les nouvelles technologies. Mais les autres? Nous rattraperons le coup en publiant les retours de ces visios dans le prochain numéro de notre journal.

Difficile d'être un citoyen, un adhérent actif dans une société de plus en plus numérisée!

Jean GULLAUD



Basilique de Nice, un mois après l'attentat.

Vivre avec la pandémie n'est pas plus facile au soleil, et l'UTR 06 a su adapter son mode de fonctionnement. Des camarades se sont relayés pour maintenir le contact avec les adhérents et prendre de leurs nouvelles. Le téléphone a été utilisé pour s'inquiéter de comment se passait la vie des retraités dans le rayon d'un kilomètre qui leur

était autorisé. Cela répondait au mot d'ordre «pas un adhérent sans un contact avec la CFDT» lancé au milieu de la pandémie. Avec un effet pratique immédiat : des adresses mails ont ainsi été récupérées.

En dépit de la perturbation des instances syndicales, avec notamment le report d'un an du congrès de l'UTR, de nombreuses visios avec l'outil Zoom ont pu se tenir régulièrement (Bureau, Conseil, préparation des textes du Congrès de juin...). L'accès aux locaux de l'union départementale était parfois possible pour que les non-initiés à cet outil en profitent aussi.

On peut dire que la vie démocratique s'est poursuivie, mais il tarde à tous de pouvoir se retrouver physiquement (ou en présentiel selon le terme utilisé, au grand dam de quelques «puristes» de la langue française).

Bernard MASSABIEAUX

En Île-de-France, après un premier report du congrès régional de l'union régionale des retraités (Urrif), il a fallu se résoudre à se limiter à une demi-journée en visioconférence, ce qui n'a pas permis de tenir un véritable congrès. Et pourtant, jusqu'à l'annonce du reconfinement, l'UTR de l'Essonne s'était préparée, même si le conseil ne s'était réuni qu'une fois en septembre à la Maison des syndicats d'Évry. En octobre, la majorité des conseillers avait souhaité revenir à la visioconférence.

Faire vivre la démocratie, c'est aussi donner les moyens au syndicat de fonctionner, et depuis le 15 octobre, les secrétaires d'union locale de retraités (ULR) et de sections syndicales de retraités (SSR) ont repris contact avec les adhérents qui n'avaient pas encore payé leur cotisation.

Et pour la SSR Sgen, les adhérents ont répondu rapidement au courrier postal de rappel, et il ne reste plus qu'à rappeler deux ou trois personnes.

La commission journal s'est réunie trois fois, sur Zoom, depuis septembre pour finaliser le premier journal conçu entre le déconfinement et le reconfinement. Nous ne pouvons annoncer la date de la rituelle galette de l'UTR de janvier 2021.

Nous risquons de ne pas pouvoir fêter en direct Elina, notre centenaire, ancienne du Sgen, qui était, comme chaque année présente en janvier dernier, et avait participé à un échange animé sur la réforme des retraites !

Odile NAVE

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE ABUSIF ET APPELS FRAUDULEUX

Qui n'a pas subi – et quel-le proche parfois âgé-e et vulnérable n'en a pas été victime ! – les dérangements incessants dus à des appels téléphoniques, parfois suivis d'un silence, vantant par exemple les mérites de l'isolation à 1 € ?

La loi n° 2020-901 du 24 juillet 2020 vise à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux, modifiant des articles du Code de la consommation dans ce sens.

DÉMARCHAGE ABUSIF

Une bonne partie des modifications concerne Bloctel (voir encadré) qui devait être l'un des piliers de la lutte contre le démarchage abusif, mais n'a pas montré une grande efficacité jusqu'à maintenant.

Un appel vers une personne inscrite sur la liste Bloctel est en principe interdit. Le professionnel doit systématiquement faire des vérifications avant de faire une campagne de démarchage. Pour dissuader les contrevenants, les amendes administratives sont, depuis juillet, fortement réévaluées, jusqu'à 75 000 € pour une personne physique et 375 000 € pour une personne morale. Les sanctions sont publiées aux frais des personnes sanctionnées. De plus, tout contrat conclu par démarchage téléphonique est nul si le contractant est inscrit sur Bloctel. Si vous n'êtes pas inscrit, un démarcheur commercial doit s'identifier de manière claire, précise et compréhensible, et vous indiquer la possibilité de vous inscrire sur la liste Bloctel. Un décret fixera les jours, les horaires et la fréquence des appels possibles.

Toute prospection commerciale téléphonique concernant le secteur énergétique (isolation, économies d'énergie) est interdite. C'est l'un des premiers secteurs pour les abus constatés en 2019 avec 30 % des amendes administratives faisant suite aux contrôles effectués par la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) ! N'entrent pas dans le cadre de l'interdiction, la prospection pour les journaux et magazines, de même que les appels pour réaliser une étude ou un sondage.

Contrairement à ce que demandaient certains, la loi n'a pas interdit tout démarchage téléphonique, mais elle vise à mieux protéger les consommateurs, tout en préservant l'activité des professionnels de ce secteur qui représente près de 60 000 emplois.

APPELS FRAUDULEUX

Le « spoofing » est une pratique interdite qui consiste à induire le consommateur en erreur quant à l'identité ou la localisation de l'appelant en n'affichant pas le vrai numéro à l'origine de l'appel. Des appels, passés de l'étranger ou par un système automatisé, utilisant des identifiants géographiques nationaux, mettent le consommateur en confiance et l'incitent à rappeler. Pour stopper ce phénomène, outre les sanctions aux montants fortement augmentées, les opérateurs doivent empêcher ces appels frauduleux et, d'ici juillet 2023, un mécanisme d'authentification des numéros doit être développé par les opérateurs de communications électroniques.

AUTRES DISPOSITIFS EXISTANTS

Pour signaler tout problème avec les numéros SVA (service à valeur ajoutée), comme les numéros en 08, rendez-vous sur www.infosva.org

Les spams SMS doivent être transférés au 33700 (www.33700.fr/) et... il ne faut jamais appeler le numéro indiqué !

Bloctel



Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire gratuitement. L'organisme qui la gère bénéficie d'une délégation de service public pour 5 ans, depuis juin 2016. L'inscription, à vivement conseiller, se fait par voie électronique (www.bloctel.gouv.fr/) ou par tout autre moyen.

Bernard MASSABIEAUX

Pour en savoir plus :

« Démarchage téléphonique abusif, spam vocal ou SMS » : <https://huit.re/service-public>

« Comment signaler une arnaque téléphonique ? Comment réagir et quels sont les recours si vous en êtes victimes ? » : <https://www.aide-sociale.fr/arnaque-telephone/>